

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012;
- 2- Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012;
- 3- Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012;
- 4- Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2012;
- 6- Examen du rapport d'activité du groupe SIAME
- 7- Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012;
- 8- Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2012;
- 9- Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2012;
- 10- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2012;
- 11- Désignation d'un commissaire aux comptes/ Renouvellement du mandat du commissaire Aux Comptes ;
- 12- Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions.

SIAME

Assemblée Générale Ordinaire du 19 Juin 2013

Projet de Résolutions

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2012, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2012 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés présente un solde de 1.626.105,392 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2012 s'élevant à 1.542.530,664 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	1.542.530,664
Résultats reportés	1.626.105,392
Total	3.168.636,056
Réserve légale 5%	0,000
Réserve spéciale de réinvestissement	220.000,000
Solde	2.948.636,056
Dividendes à distribuer (0,070 dinars/action)	-970.796,050
Report à nouveau	1.977.840,006

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire examine et approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2012 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Administrateurs, un montant forfaitaire brut de Mille (1000) dinars par administrateur, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2012.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle /désigne pour une durée de 3 ans, expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015, le mandat du commissaire aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement,

de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.